



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye
MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 24/11/2020
Date d'affichage de la convocation :
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 01/12/2020

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le **- 7 DEC. 2020**

ID : 033-213301435-20201201-2020_75-DE

Délibération n° 2020 - 75
Mardi 1^{er} décembre 2020

L'an deux mille vingt, le premier du mois de décembre à dix-huit heures trente se sont réunis en un lieu exceptionnel de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-trois novembre deux mille vingt

Présent(s) : Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Gérard BAGNAUD - Maribel SOARES - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Mathieu OLIVEIRA - Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

Johann PETIT procuration à Hélène BURESI

Absent(s) excusé(s) : Nathalie TRIGANT - Johann PETIT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Isabelle BERNADET

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DES MISSIONS ANNEXES POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE EIFFEL

Vu le projet communal d'extension du groupe scolaire Gustave Eiffel,
Vu la consultation des entreprises pour les diverses missions annexes,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Afin d'accompagner la Maîtrise d'œuvre dans la réalisation du projet d'extension du groupe scolaire Gustave Eiffel, les missions de Bureau de contrôle et d'accessibilité, de coordination SPS et d'étude de sol doivent être déterminées par la commune. Un diagnostic amiante et plomb avant travaux doit également être réalisé en amont du projet. Ainsi une consultation a été lancée à des entreprises pour l'ensemble de ces missions.

Au regard des consultations, la commune a été destinataire des réponses suivantes :

Bureau de contrôle et accessibilité :

Pour les missions L, LE, PS, SEI et HAND

Entreprises	Localisation	Coût HT	Coût TTC	Complément
APAVE	ARTIGUES PRES BORDEAUX	5 160,00€	6 192,00€	Attes HAND
BTP CONSULTANTS	PESSAC	6 000,00€	7 200,00€	Attes HAND
QUALICONSULT	PESSAC	2 625,00€	3 150,00€	X
SOCOTEC	MERIGNAC	5 450,00€	6 540,00€	Attes HAND – 200,00€ HT

Coordination SPS :

Entreprises	Localisation	Coût HT	Coût TTC
BTP CONSULTANTS	PESSAC	3 750,00€	4 500,00€
CIB Bernard Robert	PESSAC	2 060,00€	2 472,00€
COORSéP	BRUGES	3 872,00€	4 646,40€
SOCOTEC	MERIGNAC	3 611,00€	4 333,20€
ELYFEC	BEGLES	1 890,00€	2 268,00€

Etude de sol :

Suivant le cahier des charges de la Maîtrise d'œuvre.

Entreprises	Localisation	Coût HT	Coût TTC
GEOFONDATION	MERIGNAC	4 325,00€	5 190,00€
GEOTEC	EYSINES	4 390,00€	5 268,00€
EQUATERRE	CREYSSE	5 041,00€	6 049,20€

Diagnostic Amiante et plomb avant travaux :

Entreprises	Localisation	Coût HT	Coût TTC
DIAG TEC	CESTAS	375,00€	450,00€
TEMPODIAG	GRADIGNAN	505,00€	606,00€
CITAE	PESSAC	1 050,00€	1 260,00€
SOCOTEC	MERIGNAC	640,00€	768,00€
APAVE	ARTIGUES PRES BORDEAUX	420,00€ + 50,00€ par prélèvement analysé	504,00€ + 60,00€ par prélèvement analysé

Au regard de l'ensemble des devis, les offres suivantes sont considérées comme l'offre la plus avantageuse économiquement pour la commune et remplissant les missions demandées :

- Mission de Bureau de contrôle et accessibilité :
 - Société APAVE pour un montant HT de 5 160,00€ soit 6 192,00€ TTC,
- Mission de Coordination SPS :
 - Société COORSéP pour un montant HT de 3 872,00€ soit 4 646,40€ TTC,
- Mission d'Etude de sol :
 - Société GEOFONDATION pour un montant HT de 4 325,00€ soit 5 190,00€ TTC,
- Diagnostic amiante et plomb avant travaux :
 - Société SOCOTEC pour un montant HT de 640,00€ soit 768,00€ TTC,

Le Maire propose au Conseil municipal de retenir les offres ci-avant pour l'ensemble des missions annexes relatives à l'extension du groupe scolaire Gustave Eiffel.

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le **-7 DEC. 2020**

ID : 033-213301435-20201201-2020_75-DE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la mission de Bureau de contrôle et accessibilité dans le cadre de l'extension du groupe scolaire à la Société APAVE pour un montant HT de 5 160,00€ soit 6 192,00€ TTC,
- **ATTRIBUE** la mission de coordination SPS dans le cadre de l'extension du groupe scolaire à la Société COORSÉP pour un montant HT de 3 872,00€ soit 4 646,40€ TTC,
- **ATTRIBUE** la mission d'Etude de sol dans le cadre de l'extension du groupe scolaire à la Société GEOFONDATION pour un montant HT de 4 325,00€ soit 5 190,00€ TTC,
- **ATTRIBUE** la mission diagnostic amiante et plomb avant travaux dans le cadre de l'extension du groupe scolaire à la Société SOCOTEC pour un montant HT de 640,00€ soit 768,00€ TTC,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents concernant ce dossier,

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE